



LES AMIS
DE ROBESPIERRE

Les Amis de Robespierre (ARBR)

Office Culturel

2, rue de la Douzième

62000 Arras

secretariat.arbr@amis-robespierre.org

Beaumetz les Loges, le 28/11/2020

Aux membres du comité directeur

Mes chers amis,

Je viens de prendre connaissance de deux documents :

- Le compte-rendu d'Alcide de la réunion de bureau du 19 novembre (j'en ai pris connaissance tardivement car je n'ai rien reçu sur ma boîte personnelle. Je la rappelle pour qui veut bien s'en souvenir : yves.adam55@gmail.com).
- Un courrier que j'ai reçu personnellement (en recommandé avec AR SVP, au cas où j'aurais fait semblant de ne pas le recevoir) et dans lequel le président me demande officiellement de démissionner de ma fonction de secrétaire, avec l'appui écrit du trésorier. Voir en pièce jointe.

Encore une fois ces deux documents appellent des commentaires :

- Je n'ai jamais dit que je continuerai « *de gérer seul les modalités d'adhésion* ». Je dis seulement que je mets à jour le listing des cotisations avec l'aide de Jacques, c'est-à-dire que je me contente d'indiquer qui a payé sa cotisation de l'année. C'est ça, « *gérer les modalités d'adhésion* » ?
- Je me placerais dans l'illégalité en refusant de transmettre les courriers à la connaissance du président ? Je vous renvoie aux explications de mon précédent courrier. Mais de quels textes légaux parle-t-on ? On aimerait les connaître.
- J'utiliserais « *à des fins personnelles* » les informations concernant les adhérents ? S'il s'agit de l'envoi de la contre-proposition de motion d'orientation, c'est un peu fort : vu qu'il était approuvé par une majorité des membres du comité, en quoi est-ce une affaire personnelle ? Je rappelle que par honnêteté intellectuelle, moi j'ai envoyé par la même occasion le rapport du président, pour que les adhérents aient les deux documents sous les yeux.
- J'aurais fourni « *de fausses informations sur le nombre d'adhérents actifs* » ? Encore fallait-il savoir que le président avait besoin du nombre d'adhérents à jour de leur cotisation de l'année. A quelle date d'ailleurs ? C'est vraiment un faux-procès, et une diffamation désolante.
- je me refuse « *à considérer que mon comportement prive le bureau d'informations essentielles au travail d'analyse qui lui incombe* » ? Je répète que c'est à une commission de contrôle que revient cette charge, et cela avant l'AG. Je la réclame depuis plusieurs semaines, et ce n'est pas en réunion de bureau, qui plus est en visio-conférence que ce travail peut être efficacement mené.
- Le président se garde bien de rappeler ce qui m'a fait quitter la réunion (voir mon précédent courrier)
- Pour ce qui est de la demande du président et du trésorier de me voir démissionner de ma fonction de secrétaire, je rappelle que nous n'avons pas un fonctionnement de Vème République et que ce n'est pas le président de l'association qui fait démissionner ses adjoints. J'ai été élu par le comité, et c'est à lui seul que je rendrai compte.
- En quoi ai-je « *porté nos débats à l'extérieur* » ? Je me suis toujours adressé aux membres du comité, ce qui n'est pas le cas d'au moins un membre du comité qui a avoué à la réunion de septembre avoir montré nos écrits à des personnes étrangères au comité. Maintenant si l'extérieur ce sont les membres de l'association, oui, j'ai porté le débat au-delà du comité, mais pour la raison que le président a refusé une demande de la majorité des membres du comité directeur. Ce n'est pas un abus de pouvoir, ça ?

Je demande qu'une réunion du comité soit convoquée dès que possible quand les mesures sanitaires rendront la chose possible. Faut-il rappeler que les statuts prévoient que le comité peut être convoqué « à la demande d'au moins un quart de ses membres » (article 5)

Je demande que les membres du comité qui ne peuvent se rendre à la réunion, physiquement ou par visio-conférence, aient la possibilité de donner un pouvoir de vote à un membre qu'ils auront choisi.

Je demande que soit mis à l'ordre du jour la question de ma démission. Je me plierai bien entendu à la décision de la majorité. D'autres questions concernant l'AG et le bulletin devraient elles aussi être à l'ordre du jour (voir mon courrier précédent).

J'espère que personne ne se défilera et que chacun saura prendre ses responsabilités.

Le secrétaire, Yves Adam